

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le vendredi 11 septembre 2026

Interdiction de tirs de feux d'artifice et d'évènements de pyrotechnie

Compte tenu des conditions météorologiques et de sécheresse dans le département, le préfet de la Creuse a pris un **arrêté d'interdiction de tirs de feux d'artifice et d'évènements pyrotechnies, à compter du vendredi 11 jusqu'au lundi 14 septembre 2026 inclus.**

La préfecture appelle à la vigilance de chacun et à la plus grande prudence pour protéger nos pompiers et nos espaces naturels.

→ Retrouvez l'ensemble des mesures en vigueur liées à la gestion de la sécheresse sur :
<https://www.creuse.gouv.fr/Actualites/Informations-sur-la-secheresse-et-la-canicule-en-Creuse-mesures-en-vigueur-bonnes-pratiques>